

There are no translations available.

Après les Experts, c'est au tour des Ministres d'examiner en session extraordinaire, des documents importants, tels que le Programme d'investissement et la Charte de l'Eau...

La session extraordinaire de Conseil des Ministres, tenue à Niamey en juillet 2007, a adopté le Plan d'Action pour le Développement Durable du Bassin du Niger. Le programme d'investissement qui en découle a été examiné par une réunion d'experts, en marge de la session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue en novembre 2007 à Bamako.

Les premières priorités du programme d'investissement concernent la création de nouvelles infrastructures structurantes et la réhabilitation des anciennes, pour en faire autant de pôles de développement, importants à la fois pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et pour la fourniture d'énergie électrique, à l'heure où les autres sources d'énergie traditionnelles sont l'objet de surenchère, surtout pour les pays enclavés.

Au moment où les économies restent fortement tributaires des vicissitudes de la mondialisation, il est nécessaire de souligner l'importance de cette session qui réunit les Ministres de l'ABN en ce jour 28 avril 2008.

Cette session aura à examiner des documents importants, tels que le Programme d'investissement et la Charte de l'Eau.

S'agissant du programme d'investissement, il constituera la base essentielle de référence pour les aspects de développement de notre bassin, pour les vingt prochaines années.

D'un coût estimé à environ 3645 milliards de F CFA, le programme d'investissement qui s'incline en quatre plans quinquennaux, sera soumis à l'adoption de nos Chefs d'Etat et de Gouvernement, à l'occasion du Sommet qui les réunira le 30 avril 2008, avant d'être soumis, le 23 juin prochain à la table ronde des bailleurs de fonds pour sa tranche prioritaire des cinq premières années.

La Charte de l'Eau quant à elle, sera également soumise à l'adoption des Chefs d'Etat, constituera le document juridique de base pour une gestion paisible et consensuelle des eaux du fleuve Niger. Cette charte permettra d'éviter tout différend entre les Etats membres de l'ABN, en ce qui concerne l'utilisation de cette ressource commune.

L'expérience de l'ABN constitue le parfait exemple du passage des visions strictement nationales, donc potentiellement conflictuelles, vers une vision transfrontalière, axée sur une gestion plus rationnelle des ressources.

En effet, les Etats membres de l'Autorité du Bassin du Niger ont franchi un pas décisif, en affichant leur réelle volonté politique d'asseoir, entre eux, une coopération autour du fleuve Niger.

Les partenaires techniques et financiers nous ont accompagnés, tout au long de ce processus. Au vu des succès obtenus par l'ABN, cette institution pourra toujours compter sur leur appui, surtout à cette étape cruciale où les décisions d'investissement doivent se concrétiser.

Le Premier Ministre de la République du Niger a félicité le Secrétariat Exécutif de l'ABN et les différentes Structures focales nationales, pour avoir su tenir les délais impartis en menant toutes les études nécessaires à l'élaboration du Plan d'Action pour le Développement Durable et du Programme d'investissement et en élaborant le projet de Charte de l'eau ; toutes choses qui permettent d'aboutir, aujourd'hui, à cette phase particulièrement décisive de la concrétisation des ambitions que les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ABN nourrissent pour la sous région.